

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2019

Compte-rendu affiché

Le 12 décembre 2019

1- COMMANDES PASSÉES PAR DÉLÉGATION- *Information au Conseil Municipal*

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation

2- FINANCES

a. Budget d'Assainissement : Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif Assainissement comme suit :

Chapitre 20		Chapitre 23	
C/ 203 - Etudes	+ 80 000 €	C/2315 – Travaux	- 80 000 €

b. Budget communal : Décision modificative n°4

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

Programme 152 – Haut Buisson		Programme 171 – Schéma directeur d'eaux pluviales	
C/ 2315 - Travaux	- 40 000 €	C/203 - Etudes	+ 40 000 €

3- LOTISSEMENT LA FOSSE : Notaire chargé des ventes

Le Conseil Municipal décide de confier à l'office de Maître ALIX-CHAPDELAINÉ la passation des actes pour la vente des lots du lotissement de La Fosse,

4- MAISON DU GARDIEN : Lancement de consultation de l'assurance Dommages Ouvrages

Dans le cadre de la restauration de la maison du gardien au Haut Buisson, Le Conseil Municipal décide de solliciter l'assistance du cabinet ACE consultant pour la consultation des assurances dommage ouvrage et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des cabinets d'assurance.

5- MAISON DE L'ENFANCE – Avenants

a. Lot 6 – Métallerie – Avenant n°2

Le Conseil Municipal décide approuve l'avenant n°2 en plus-value à intervenir avec l'entreprise DORISON, pour un montant de 4 985,00 € HT.

Le montant du marché est porté à 27 656,03 € HT.

b. Lot 1b – VRD : Avenant n°2

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 en plus-value à intervenir avec le groupement d'entreprises FLECHARD TP et PIGEON TP, pour un montant de 1 583,00 € HT.

Le montant du marché est porté à 535 672,50 € HT.

c. Lot 2 – Gros Œuvre, ravalement – Avenant n°3

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 en moins-value à intervenir avec l'entreprise SOMARÉ, pour un montant de 843,03 € HT.

Le montant du marché est porté à 520 271,69 € HT.

d. Lot n°13 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires – Avenant n°3

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 en moins-value à intervenir avec l'entreprise DESSAIGNE, pour un montant de 1 497,14 € HT.

Le montant du marché est porté à 246 334,61 € HT.

6- VIDEOPROTECTION – Extension sur Cherreau et la Maison de l’Enfance

a. Choix de la procédure

Compte-tenu de la spécificité des installations à mettre en œuvre et conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-4 du Code de la Commande Publique, le Conseil Municipal décide de passer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable compte-tenu des éléments complexes de la mission. Il sollicite le groupement d’entreprise CAP FORCE / DERICHEBOURG qui a installé les tranches précédentes, pour formuler une proposition relative à l’extension de l’installation.

b. Autorisation préfectorale

La mise en place des nouvelles caméras est subordonnée à l’autorisation délivrée par la Préfecture. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d’autorisation pour l’extension de la vidéo-protection pour la protection des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics.

c. Conventions de fournitures d’électricité

Dans le cadre de la mise en place de la vidéo-protection, il est nécessaire de prévoir des conventions, entre le Café du Nord et la Commune ainsi que la SAUR et la Commune, pour l’alimentation électrique des équipements.

Le Conseil Municipal approuve les termes de ces conventions à intervenir et d’autoriser Monsieur le Maire à les signer.

d. Convention de coordination de la Police Municipale

Cette question est retirée de l’ordre du jour.

7- Logements communaux – Autorisation au Maire de représenter la Commune en justice

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune de Cherré-Au au Tribunal d’Instance dans le cadre d’une procédure à l’encontre d’un locataire de la commune.

8- HAUT BUISSON

a. Programme d’action 2020

Le Conseil Municipal valide le programme d’action 2020 proposé par l’ONF, et sollicite auprès de l’ONF le chiffrage détaillé des actions retenues.

b. Convention de mise à disposition précaire

Le Conseil Municipal décide

- de renouveler la mise à disposition de parcelles, en l’état de pré, à Marc GUÉRET, pour une année, du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020, à titre précaire et révocable.
- de renouveler la mise à disposition gratuite d’une parcelle, pour une année, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, à titre précaire et révocable, à Vincent VADÉ.

9- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

10- COMMUNICATIONS

Prochains Conseils : Le 16 janvier 2020 à 19 h 30
Le 06 février 2020 à 19 h 30
Le 12 mars 2020 à 19 h 30

Dates à retenir :

- Marché de Noël : Mise en lumière : 13 décembre 2019 à 18 h 30
- Marché de Noël 14 et 15 Décembre 2019
- Distribution des chocolats aux aînés : 5 janvier 2020
- Vœux à Cherré : 10 Janvier 2020 à 19 h

- Vœux à Cherreau : 17 Janvier 2020 à 18 h 30

Marché hebdomadaire à Cherré : le Conseil Municipal est informé qu'un marchand de fruits et légumes sera présent à Cherré, Allée Beauregard, tous les jeudis matin à partir du 12 Décembre 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 21 H00.**